

*Initiatives ministérielles*

En fait, monsieur le Président, notre avenir économique est en jeu et se décide aujourd'hui.

Nos dépenses sont actuellement de 12 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage et de seulement 400 millions à des fins de formation des travailleurs. Il nous faut de toute évidence établir un meilleur équilibre entre les mesures de soutien du revenu et celles destinées à préserver ou à créer des emplois. Voilà ce que nous recherchons avec le projet de loi C-21.

Monsieur le Président, le meilleur héritage qu'un pays puisse laisser à ses jeunes travailleurs et travailleuses est une formation professionnelle efficace leur permettant de se forger un avenir en évitant surtout qu'ils et qu'elles viennent gonfler les rangs des sans-emploi chroniques et des bénéficiaires d'aide sociale.

Il importe pour nous que la main-d'oeuvre soit en mesure de relever le défi technologique. Il est également essentiel, pensons-nous, que le secteur privé fasse sa part et investisse davantage dans la formation professionnelle. Dans le cadre de la stratégie de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, le secteur privé sera invité à consacrer un milliard de dollars annuellement d'ici 1994, et ce pour la formation de ses travailleurs et travailleuses.

Monsieur le Président, le geste que vient de poser notre gouvernement illustre bien une fois de plus notre volonté d'établir un partenariat efficace afin d'assurer la prospérité de ce pays.

Le projet de loi C-21 cherche à rendre la population active plus productive, plus concurrentielle, mais il y a encore plus: le projet de loi C-21 vise également à une plus grande équité entre certaines catégories de travailleurs et de travailleuses et surtout entre les diverses régions de notre pays. Je pense ici particulièrement aux femmes et aux travailleurs plus âgés. Je pense aussi aux mesures qui sont mises de l'avant face aux mesures qui doivent respecter les disparités régionales dans le calcul des prestations.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population du Canada et il est tout à fait normal de rendre la Loi sur l'assurance-chômage plus conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés relativement à l'équité en matière d'emploi.

À titre de ministre responsable de l'équité en matière d'emploi, j'ai toujours soutenu que notre «compétitivité» en tant que nation dépend largement de l'immense potentiel que représentent les femmes sur le marché du travail. Il est temps, comme société, de nous éveiller à cette réalité et de prendre les dispositions qui s'imposent afin que les femmes puissent poursuivre normalement leurs objectifs de carrière tout en partageant leurs responsabilités familiales.

Par le passé, les Canadiennes ont démontré leur capacité de concilier ces deux impératifs, pour autant que l'on veuille bien comme société, comme gouvernement, leur

en fournir les moyens. Notre gouvernement a compris l'immense contribution des femmes sur le marché du travail, et il a mis en place, dans le cadre de sa réforme, des mesures sociales très importantes. Je suis surprise que tout au long de ce débat, monsieur le Président, on ait tenu dans l'ombre les mesures sociales importantes qui ont été apportées pour permettre aux femmes d'être sur le marché du travail: semaines de prestations de maternité, congé parental, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Toutes ces mesures témoignent de l'importance qu'a notre gouvernement pour les femmes, les couples, les familles.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous avons aussi le devoir d'aider les travailleurs âgés. Ils constituent un réservoir d'expérience et de talent essentiel pour notre économie. Il est urgent qu'ils soient encouragés à contribuer. La main-d'oeuvre du Canada n'en sera que plus active et plus productive. Le gouvernement investira cent millions de dollars de plus dans les programmes d'emploi pour les travailleurs âgés. En ma qualité de ministre responsable des personnes âgées, je dis merci pour cette réforme.

Actuellement, les travailleurs âgés de 65 ans et plus n'ont pas le droit de cotiser au programme de l'assurance-chômage et ne peuvent donc pas recevoir de prestations quand ils perdent leur emploi. Notre projet de loi corrigera cette situation. Il permettra aux travailleurs âgés de 65 ans et plus de cotiser au programme et, par conséquent, de bénéficier de sa protection.

[Français]

Mais nous nous intéressons aussi à la situation de nos jeunes. Nous dépenserons 100 millions de dollars pour le développement des compétences chez les jeunes. Cette somme servira au lancement d'un nouveau programme visant à répondre aux besoins des différentes industries et professions en croissance, programme qui offrira la formation à 50 000 jeunes additionnels.

Monsieur le Président, un des principes de base de cette réforme est de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes qui sont en mesure de travailler y parviennent et que tous comprennent qu'il est plus profitable d'occuper un emploi que de vivre de prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Il faut, je le répète, briser le cercle vicieux: emplois précaires, assurance-chômage, assurance sociale. Les travailleurs et les travailleuses de ce pays aspirent à autre chose, et c'est ce à quoi nous travaillons comme gouvernement. Nous connaissons la volonté ferme qu'ont les Canadiens et les Canadiennes de travailler. Nous faisons le pari que ces travailleurs utiliseront les outils de formation que nous mettons à leur disposition.

Il est tout aussi important de faire preuve d'équité entre les régions. Le Canada, comme vous le savez, n'est pas à l'abri des disparités régionales. Il y existe des écarts